

Lille, le 16 juin 2020

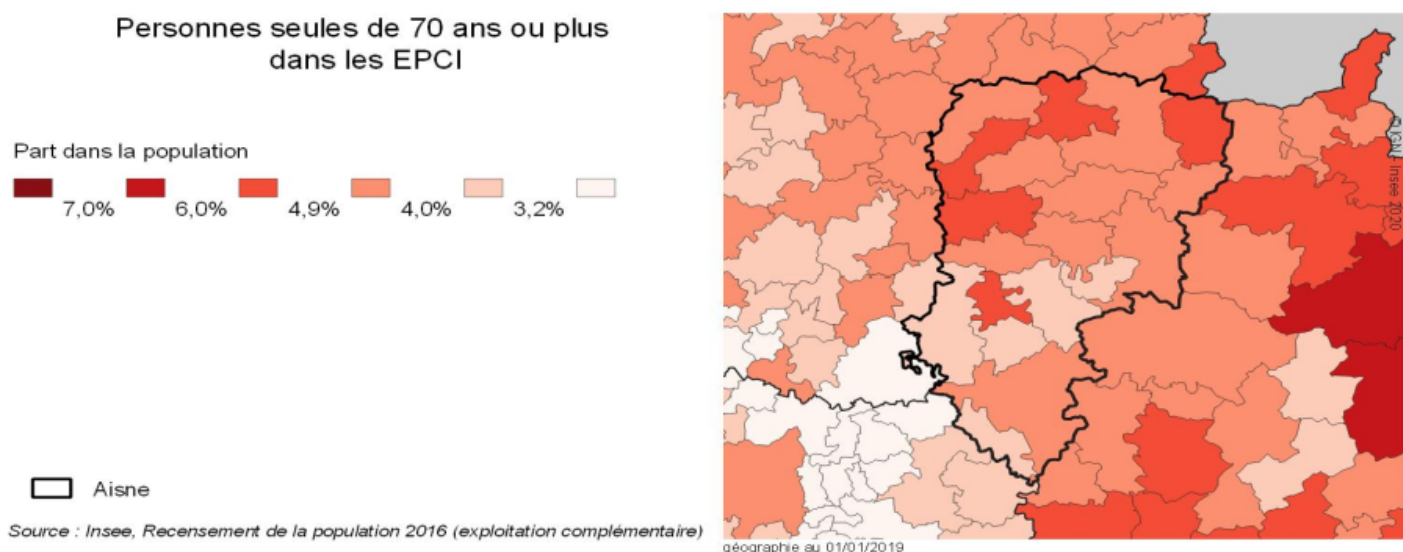
L'Aisne est un territoire confronté à de multiples fragilités sociales. Ainsi, avec une population plus à même de développer une forme grave du Covid-19 et sa proximité avec l'Oise et le Bassin parisien, le département a connu une surmortalité plus importante qu'ailleurs lors de la crise sanitaire. Avant la crise, le chômage se situait déjà à un haut niveau. Avec le confinement, le niveau d'activité a sensiblement diminué, mais moins qu'en France métropolitaine du fait de la prépondérance du secteur tertiaire non marchand, peu impacté par les mesures de confinement.

Une population en augmentation durant le confinement, mais des fragilités sociales pré-existantes et une surmortalité marquée dans l'Aisne

L'Aisne est le département des Hauts-de-France le moins densément peuplé : 72 habitants par km² contre 188 dans les Hauts-de-France. C'est un département avec un cadre de vie à dominante agricole et naturel : 57 % des habitants vivent en zones peu denses ou très peu denses, contre 33 % en France. En outre, les Axonais habitent moins souvent des logements sur-occupés (4,2 % des habitants contre 8,2 % en France). Entre avant et après le confinement, la population de l'Aisne s'est accrue de +3 %, contre - 1 % en France métropolitaine, soit de 16 000 habitants.

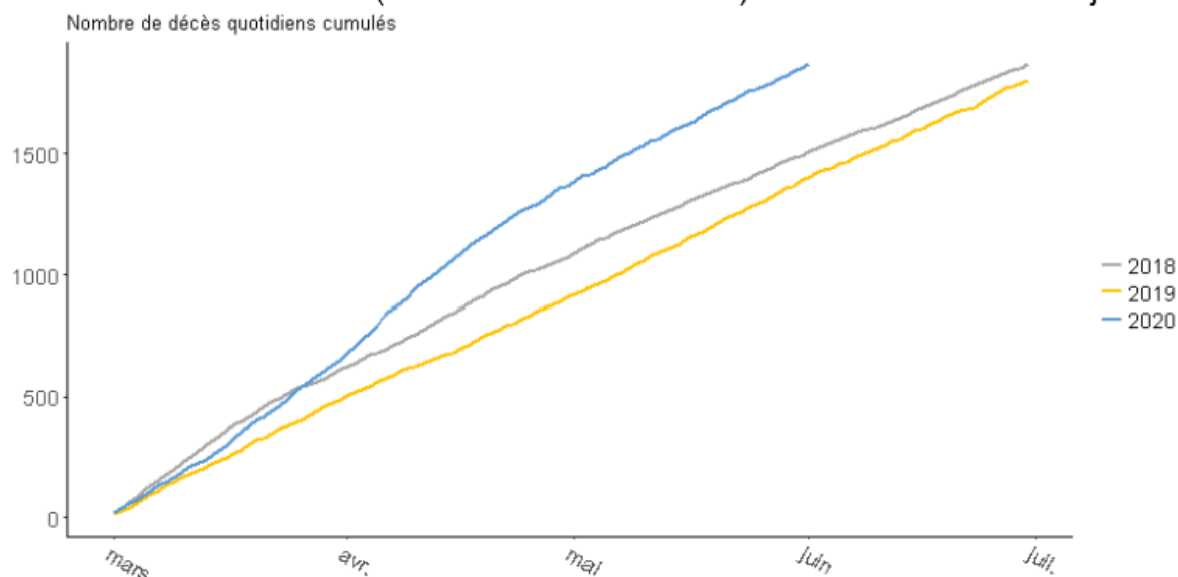
Le territoire est durement touché par les fragilités sociales. Le taux de pauvreté atteint 19 % en 2016, soit 4 points de plus que la moyenne nationale. De plus, la population axonaise est un peu plus âgée que la moyenne française : 26 % de la population a 60 ans ou plus contre 25 % en France. De plus, davantage de personnes âgées vivent seules dans l'Aisne : 37 % des personnes de plus de 70 ans contre 35 % en France (Figure 1). Enfin, 16 % de la population axonaise est à même de développer une forme grave du Covid-19 selon la Drees (Définitions et méthodes), une proportion supérieure au niveau national (15 %).

Figure 1 : Davantage de personnes de 70 ans ou plus isolées dans les EPCI du nord de l'Aisne



La proximité de l'Oise où est apparu un des 1ers clusters en France et de l'Île-de-France sont les principaux facteurs qui expliquent en partie la plus forte proportion de décès dans l'Aisne par rapport au niveau national. Ainsi, la mortalité a progressé de 33 % dans le département entre le 1er mars et le 1er juin 2020 par rapport à 2019, alors qu'en France (y compris Mayotte), la surmortalité a été plus de deux fois moindre (+16 %). L'Aisne se place ainsi au 15e rang des départements les plus touchés par l'épidémie de Covid-19. Comme au niveau national, cette surmortalité est importante chez les personnes de 85 ans ou plus (+46 %) et particulièrement dans les Ehpad (+86 %). Toutes causes confondues, l'Aisne enregistre 1 871 décès entre le 1er mars et le 1er juin 2020, contre 1 402 sur la même période en 2019 (Figure 2).

Figure 2 : 1 871 décès dans l'Aisne (toutes causes confondues) entre le 1^{er} mars et le 1^{er} juin 2020



Source : Insee à partir des données d'état civil

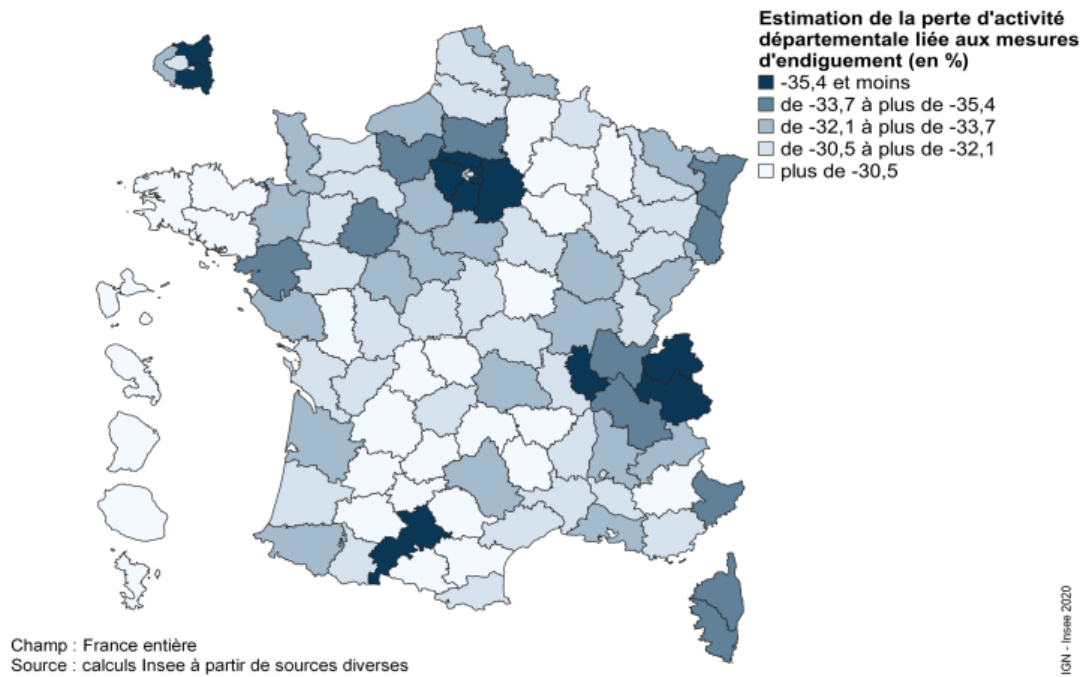
Une perte d'activité moindre dans l'Aisne durant le confinement

La perte d'activité liée au confinement dans l'Aisne est estimée à -30 % entre le 16 mars et le 6 mai 2020, une baisse moins importante qu'au niveau national (-33 %). Bien qu'importante, il s'agit là de l'une des plus faibles diminutions parmi les départements français (Figure 3). Cela s'explique d'une part, par le poids important de secteurs relativement épargnés par la crise, notamment les services non-marchands (39 % des emplois axonais contre 32,5 % en France) et les industries agroalimentaires (4,1 % des emplois axonais contre 2,5 % en France). D'autre part, le secteur de l'hôtellerie-restauration, à l'arrêt durant le confinement, est sous-représenté (2,8 % des emplois axonais contre 4,2 % en France).

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

☎ 06 60 51 86 50 ✉ communication-hdf@insee.fr

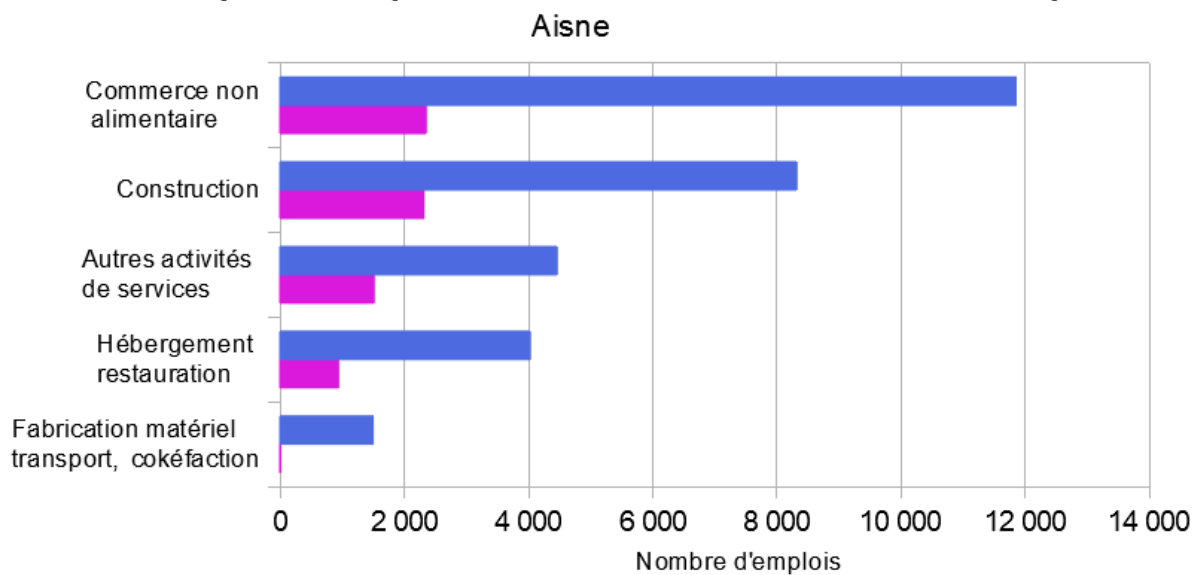
Figure 3 : Une perte d'activité moins marquée dans l'Aisne qu'en moyenne nationale



Les secteurs fortement impactés par la crise sanitaire emploient toutefois des effectifs importants : 14 000 emplois dans le secteur du commerce non alimentaire, plus de 10 000 emplois dans la construction (Figure 4).

Figure 4 : 14 000 emplois (11 850 salariés et 2 350 non salariés) dans le commerce non alimentaire

Nombre d'emplois occupés dans les secteurs très fortement impactés



Sources : Insee, Clap 2015, emploi salarié au 31/12, bases non-salariés 2015, non-salariés à titre principal actifs au 31/12

■ non salariés ■ salariés

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

☎ 06 60 51 86 50 ✉ communication-hdf@insee.fr

Par rapport à d'autres départements, le secteur touristique axonais dispose d'une structure favorable à la reprise d'activité. En effet, il est moins doté en hôtels, très fragilisés par la crise (28 % de la capacité d'accueil touristique axonaise contre 49 % en France métropolitaine). Par ailleurs, le département enregistrait déjà en 2019 l'une des plus faibles fréquentations touristiques parmi les départements en France, ce qui limite l'impact de la crise sanitaire par rapport à d'autres territoires français plus touristiques.

Une reprise d'activité qui intervient au sein d'une population qui était déjà socialement fragilisée

Avant la crise sanitaire, le département de l'Aisne était un des plus touchés en France par le chômage (11,4 % au 4^e trimestre 2019 contre 7,9 % en France métropolitaine). La crise sanitaire est donc survenue dans un contexte de marché du travail déjà dégradé. Ce haut niveau de chômage ainsi qu'une moindre baisse de l'activité liée au confinement peuvent expliquer l'augmentation plus modérée des inscriptions à Pôle Emploi entre fin février et fin mars 2020 (demandeurs d'emploi de catégorie A : +4,6 % contre +7,5 % en France métropolitaine). Le fait que les 3/4 des salariés axonais disposent d'un CDI, contrat plus protecteur y contribue aussi.

À la fin du mois de mars, les demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus représentent plus d'un quart des demandeurs d'emploi de l'Aisne (26 %, dans la moyenne métropolitaine) et ceux de longue durée 51 % des demandeurs d'emplois axonais contre 46 % en France métropolitaine.

Avec le déconfinement, le retour des actifs axonais sur leur lieu de travail est facilité par leur plus faible utilisation des transports en commun. En effet, 80 % d'entre eux prennent leur voiture pour travailler contre 70 % en France. Par ailleurs, 31 % des axonais travaillent dans leur commune de résidence contre 27 % en Hauts-de-France. Ces éléments favorisent la distanciation sociale et limitent les risques de contamination. Cependant, les contraintes familiales relatives aux gardes d'enfants peuvent freiner le retour à l'emploi plus qu'ailleurs. Ainsi, 43 % des actifs en emploi dans l'Aisne ont au moins un enfant de moins de 16 ans contre 40 % en moyenne nationale.

Définitions et méthodes

Population présentant des facteurs de risques de Covid grave : le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) dresse une liste de facteurs de risque de développer une forme grave de Covid, dont le fait d'avoir 65 ans ou plus, ainsi que différentes pathologies ou états de santé (personnes avec antécédents cardiovasculaires ou atteintes de diabète insulino-dépendant ou atteintes de maladies chroniques respiratoires ou atteintes d'insuffisance rénale chronique dialysée, personnes avec un cancer actif, personnes immunodéprimées...). La Drees effectue des calculs à partir de son Système national des données de santé (SNDS) et estime, à partir des consommations de soins et sur un périmètre proche des facteurs de risque listés par le HCSP (hors obésité et grossesse), **le nombre de personnes concernées par ces facteurs de risque et la part qu'elles représentent dans la population, notamment au niveau départemental.**

Estimations de la perte d'activité départementale liée aux mesures d'endiguement : Les réductions d'activité sectorielle estimées au niveau national ont été appliquées à la structure de chaque territoire, cette structure étant celle de la valeur ajoutée des économies régionales et départementales en 2015. Selon cette méthode, le fait qu'un territoire est fortement doté en une activité ayant subi une forte réduction d'activité conduit à un impact élevé sur son économie. La somme des contributions de tous les secteurs permet d'estimer l'impact global sur l'économie régionale ou départementale. Cette méthode estime donc les disparités territoriales dans la baisse d'activité qui sont induites par les différences de structures sectorielles. Le fait que pour un même secteur d'activité l'impact puisse être différent d'un territoire à l'autre n'est ni observé ni mesuré.

Secteurs très fortement impactés par la crise : Les secteurs économiques ont été classés selon l'intensité de la baisse d'activité qu'ils connaissent au niveau national selon la note de conjoncture de l'Insee du 23 avril. Cette classification s'est appuyée sur les éléments fournis par l'analyse de la baisse d'activité au niveau national avec l'approche du PIB et la connaissance des fermetures réglementaires. L'étude a été réalisée sur les établissements et non sur les entreprises. On considère donc ici le secteur de chaque établissement (APET) et non celui de l'entreprise (APEN).

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 **06 60 51 86 50**  **communication-hdf@insee.fr**

Taux d'emploi : Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il est ici calculé sur les 15 à 64 ans.

Taux d'activité : Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante (ici les 15 à 64 ans).

Taux de chômage : Le taux de chômage est la proportion de personnes se déclarant au chômage dans la population active (actifs occupés et chômeurs).

Demandeurs d'emploi : Les demandeurs d'emploi sont les personnes qui s'inscrivent à Pôle emploi. Ces demandeurs sont enregistrés à Pôle emploi dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaitée. **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. **Catégories A, B et C** : ensemble des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, qu'ils aient ou non exercé une activité réduite au cours du mois.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de pauvreté en France est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 **06 60 51 86 50**  **communication-hdf@insee.fr**